

HABILITATION ÉLECTRIQUE B0 / H0 / H0V RECYCLAGE

ARTICLE R. 4544-10 DU CODE DU TRAVAIL ET NF C 18-510

MODALITÉS

- Formation en présentiel
- En inter dans nos locaux ou en intra
- Effectifs : Minimum : 4 / Maximum : 12
- Durée : 1 jour (7 heures : 6 heures de formation théorique et 30 minutes de formation pratique et 30 minutes de test)

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel non-électricien travaillant dans un environnement de risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique.

PRÉREQUIS

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.
Être en possession d'un titre d'habilitation individuel du niveau concerné.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique sera active et participative. Elle alternera :
Apport théorique et réalisation de manœuvres de sécurité sur une installation électrique de formation.
Formation dispensée par un consultant formateur expert dans le domaine.
Un support de formation et/ou un livret sera remis en fin de formation.

VALIDATION

Certificat de réalisation.
Attestation d'habilitation préremplie.

TARIFS

- En inter : 130 € HT
- En intra : 720 € HT pour un groupe de 12 personnes

DÉLAI D'ACCÈS

La demande d'inscription doit se faire maximum 15 jours avant la formation.

ACCESSIBILITÉ

Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous consulter avant la formation pour tout aménagement particulier.

OBJECTIFS

- Connaître les dangers de l'électricité
- Être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleures conditions de sécurité

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

QCM et évaluation pratique individuels.

CONTENU

Module Recyclage N° 1 (Exécutant opération d'ordre non électrique) (B0, H0, H0V)

- Les limites de l'habilitation (chiffre 0) (autorisations et interdictions, champs restrictifs de travail, zone de travail)
- Les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.)
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique